

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COUVERTURE MEDICALE AU PROFIT DU PERSONNEL ET DES AYANTS DROIT DE LA COMMISSION AFRICAINE DE L'AVIATION CIVILE (CAFAC)

Objectif général :

Participer à l'amélioration du bien-être de son personnel et de leurs ayants droit, par la prise en charge des dépenses de suivi et traitement médicaux, en leur donnant la possibilité de bénéficier d'une couverture médicale internationale, renforcée et adaptée, facilitant l'accès à des services de santé de qualité.

Objectifs spécifiques :

- Une assurance « 100% santé » destinée à tous nos salariés et ayants droit, sans questionnaire médical ;
- Une assurance santé qui s'adapte aux contraintes de notre institution tout en répondant aux attentes de notre personnel et leurs ayants droit ;
- Facilité d'accès aux services par l'accueil physique, par l'accueil téléphonique ou par le déploiement de services numériques pour continuer à répondre aux besoins de ses assurés et ayants droit ;
- Accompagnement de notre institution dans les formalités de mise en place du contrat collectif ;
- Suivi de la gestion du contrat collectif : les remboursements, les changements de personnel, etc.
- Eviter le paiement de frais médicaux à l'avance, à travers la mise en place d'une carte de tiers payant à hauteur de 15% ;
- Maximum de couverture de 25000 USD par personne et par année civile.

Panier de soins minimal :

Le contrat collectif devra respecter un socle de garanties minimales :

- Intégralité du ticket modérateur (tiers-payant à 15%) sur les consultations, actes et prestations remboursables par l'assurance maladie ;
- Prise en charge intégrale radiologie spécialisée (IRM / scanner/PET scan) et produits de contraste ;
- Totalité du forfait journalier hospitalier ;

- Honoraires du médecin (chirurgien, médecin traitant, assistant, anesthésiste, sage-femme) pris en charge à 100% ;
- Frais dentaires (prothèses et orthodontie) à hauteur de 125% du tarif conventionnel ;
- Frais d'optique forfaitaire par période de 2 ans (annuellement pour les enfants ou en cas d'évolution de la vue) avec un minimum de prise en charge de 500 USD pour une correction simple ;
- Remboursement intégral des aides auditives (choix d'au moins deux options d'appareils avec canaux de réglage, au moins 3 ans de garantie) ;
- Oncologie (chimiothérapie et radiothérapie) couverte à 100% ;
- Maternité (Accouchement simple ou avec complications, césarienne médicalement nécessaire) couverte à 100%
- Chirurgie réparatrice (reconstructrice) couverte à 100%

N.B. : La zone géographique de couverture est le continent africain. Toutefois, pendant les voyages d'affaires ou les vacances ne dépassant pas 60 jours (au total) par année d'assurance, les frais médicaux encourus dans les pays exclus en conséquence directe d'un accident ou d'une urgence médicale seront couverts.

Préqualification des soumissionnaires :

Les soumissionnaires doivent joindre à leurs offres les documents suivants :

- 1- Numéro d'identification national,
- 2- L'industrie ou le secteur d'activité
- 3- Preuve d'enregistrement par l'autorité de régulation financière locale/du pays d'opération
- 4- Une déclaration sur l'honneur attestant que l'enchérisseur ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation ou d'une faillite personnelle ;
- 5- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation de biens ou de règlement judiciaire ;
- 6- Produits / types de services ou de travaux offerts ;
- 7- Attestation d'exonération fiscale pour l'année en cours, ou fournir un quitus fiscal ;
- 8- Adresses et documents administratifs, compte du contribuable, registre du commerce ;
- 9- Preuve de paiement de la somme de 100 \$ à titre de frais de participation à l'appel d'offres.

Les critères d'évaluation et de comparaison des soumissions sont les suivants :

- La viabilité juridique de l'entité et sa situation financière ;
- Expérience avérée dans la prestation de services d'assurance maladie groupe à au moins trois (3) institutions internationales réputées telles que la CAFAC ;
- Capacité à assurer une large territorialité des services de santé ;
- Capacité d'assurer un traitement rapide des demandes de remboursement du personnel et des personnes à leur charge (dans les 10 jours).
- Le total des frais à facturer pour les frais de gestion du contrat collectif en pourcentage du coût annuel direct.
- Capacité de fournir à la CAFAC et à son personnel une ressource humaine (Point Focal) spécialisée capable de communiquer et d'interagir efficacement et de manière proactive sur toutes les questions relatives à la couverture médicale.

La CAFAC sollicite des propositions techniques et financières auprès des entreprises intéressées, qui doivent soumettre leurs offres techniques et financières avec cryptage (mot de passe) à : procurement@afcac.org , ou physiquement sous enveloppe scellée à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat du Secrétaire Général
Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC)Route de l'Aéroport Militaire Léopold Sédar Senghor, BP 8898 Dakar, Sénégal

La date limite de soumission des propositions est le **13 mai 2024, à 12h00** heure de Dakar.

La Secrétaire Générale